

Atelier : Vie du laboratoire

Les structures opérationnelles de recherche du CNRS :

UPR – Unités propres de recherche

UMR – Unités mixtes de recherche

UMI – Unités mixtes internationales

USR – Unités de service et de recherche

FRE – Formation de Recherche en Evolution

ERL – Equipe de recherche labellisée

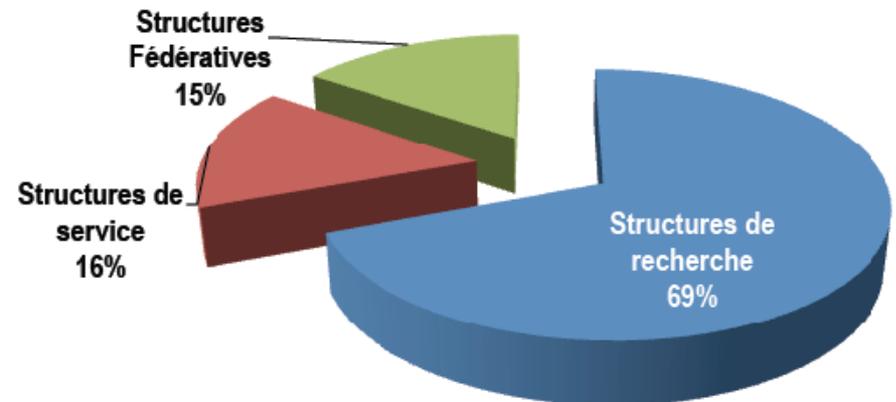
Structures opérationnelles de service

UPS – Unités propres de service

UMS – Unités mixtes de service

Structures fédératives

FR – Fédérations de recherche



à l'INSB

La vie du laboratoire au sein de chaque structure:

- Règlement intérieur de l'unité
- Règles de confidentialité (résultats, fonctionnement, charte informatique)
- Charte d'encadrement des stagiaires et étudiants.

Les instances:

- Conseil de laboratoire/conseil d'unité
- Scientific advisory board
- Conseil scientifique
- Comités techniques (en particulier fonctionnement des services d'appui à la recherche, développement de nouvelles technologies)
- Comité de tutelles (unités ayant plusieurs tutelles et nécessitant une coordination des actions)

Le conseil de laboratoire

http://www.dgdr.cnrs.fr/elections/conseil_unite/d%C3%A9finition_conseil_unite.htm

Projet écrit communiqué par le DU à l'AG des personnels:

- > vote des électeurs
- > transmis à la DR
- > approbation ou rejet ou modification

Composition = représentation des personnels de l'unité:

- > unités < 30 électeurs: l'AG constitue le conseil de labo
- > autres cas: nombre maximal 15 sauf très grande unité 20 possibles
- membres de droit: DU, DU adjoint
- membres nommés par le DU
- membres élus: entre 50 et 65% des membres au prorata par collège (chercheur/enseignant-chercheur et ITA) possibilité d'inclure un représentant des non-permanents

Elections au suffrage direct et scrutin plurinominal à deux tours. Tout électeur est éligible

Créé par décision du président du CNRS ou, par délégation, par le délégué régional (DR)

Compétences du conseil de laboratoire

un rôle consultatif, minimum 3 conseils par an

Consultations par le DU sur la **stratégie scientifique**

- le programme et la coordination des recherches, la composition des équipes et du comité scientifique
- la politique des contrats de recherche dans l'unité
- La préparation de l'évaluation de l'unité puis les conséquences à tirer de l'avis formulé par la ou les sections du comité national et le comité HCERES
- La politique de transfert technologique et la diffusion de l'information scientifique de l'unité (responsable communication)
- La politique de formation par la recherche et programme de formation de l'unité (responsable formation)

Consultations sur la **gestion des ressources**

- Les demandes transmises aux tutelles et priorisation
- Les moyens budgétaires et leur répartition
- Les moyens en ressources humaines
- Mesures relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'unité, répartition des locaux et des équipements

À discrétion du DU, consultation possible sur d'autres sujets susceptibles d'influencer les conditions de travail du personnel

- Avis avant établissement du rapport de stage des personnels recrutés pour les ITA
- Avis sur la candidature pour nomination DU (ou binome DU, DU adjoint)
- Propositions d'avancement
- Nomination du ou des agents de prévention (AP ou PCR)
- Programme de formation en cours

Le conseil de laboratoire reçoit des informations et contribue à la communication interne à l'unité:

- Propositions du CS, du comité d'orientation
- Documents préparés par le DU
- Désigne les représentants des personnels au CS ou comité d'orientation

Fonctionnement

- Se réunit au moins 3 fois par an (variable selon les laboratoires)
- Le président (généralement le DU) arrête d'ordre du jour de chaque séance
- Le président établit, signe et diffuse le relevé de conclusions
- Le règlement intérieur peut fixer des règles de fonctionnement complémentaires

Le bien-être au travail

- Sensibilisation
- Prévention/communication
- Veille
- Le CNRS a mis en place un vaste plan d'action dans le but d'améliorer les conditions de vie au travail de ses agents
- Services RH
- Médecin de prévention
- Service social
- Ingénieurs prévention et sécurité
- ...



drh/protect-soc/documents/fiches_rps/JDC260RPS

Le cahier de laboratoire

<http://www.cnrs.fr/infoslabos/cahier-laboratoire/>

- La propriété du laboratoire
- Outil scientifique
- Outil de bonnes pratiques , démarche qualité en recherche, traçabilité
- Outil de bonnes pratiques de partenariat
- Outil juridique

Il faut par conséquent:

- Ecrire pour soi ET pour les autres
- Un vrai journal de bord, coller les résultats (photos/tableaux, données chiffrées) et référencer l'emplacement des données originales, compléter le sommaire
- Si plusieurs contrats, projets en parallèle = plusieurs cahiers clairement référencés



Bonnes pratiques

Toujours consulter et conserver les données brutes

Toujours inclure l'ensemble des témoins dans les expériences (ne pas les différer)

Reproduire les expériences pour s'assurer de la robustesse des résultats

S'assurer que les données peuvent être reproduites par un tiers

Prendre en compte la variabilité éventuelle (% expériences positives ou négatives)

Référencer efficacement matériels biologiques et données expérimentales

Images: aucune manipulation d'image n'est autorisée

Toujours conserver les paramètres d'acquisition avec les images, archiver rigoureusement

Mise en forme de figures: tout « embellissement » peut être considéré comme une fraude.